

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-412-1931 Congés

n° 51-412-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mars 1931

Numéro JO
n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro
31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

il est accordé au matelot Ahmed Boeuh, du boutre.Tadjouralh, un congé de un mois. à titre de convalescence, à compter du 20 février 1931. Il aura droit, durant ce congé, à la solde entière, conformément à l'article 7 de l'arrêté n° 89, du 10 février 1930.